



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 45 - NPNRU Grette/Planoise - Reconstitution de l'offre de logements - Vente d'un terrain sis chemin de Palente et versement d'une subvention d'équipement au profit de Grand Besançon Habitat

NPNRU Grette/Planoise
Reconstitution de l'offre de logements
Vente d'un terrain sis chemin de Palente et versement d'une
subvention d'équipement au profit de Grand Besançon Habitat

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers de Grette et Planoise, signé le 21 avril 2016 par l'ensemble des partenaires, prévoit quelques opérations de reconstitution de l'offre de logements par Grand Besançon Habitat (GBH).

Ce protocole comprend en effet la reconstruction par GBH de 13 logements dont 6 logements en PLAI individuels de type habitats spécifiques.

Ces logements sont destinés prioritairement au relogement des grandes familles dans un habitat plus adapté à leurs besoins.

Dès lors, la Ville de Besançon a proposé à GBH la cession d'un foncier d'une surface d'environ 606 m² chemin de Palente et classé en zone UDa du Plan Local d'Urbanisme. Le foncier cédé doit permettre de créer deux logements individuels PLAI de type maisons jumelées.

Le foncier cessible est issu pour environ 380 m² des parcelles communales cadastrées section CD n° 37 et 182. Il intègre également la majeure partie d'un ancien chemin appartenant au domaine public communal désaffecté depuis 2016 pour une surface d'environ 226 m². Ce chemin a fait l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public, laquelle a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 25 mai 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, la commune a proposé à la copropriété riveraine l'acquisition d'une partie du foncier à déclasser. Cette dernière n'a pas donné suite.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 25 janvier 2017 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du foncier à céder. Cette estimation, en date du 16 février 2017, a fixé à 140 €/m² le foncier issu des parcelles cadastrées section CD n° 37 et 182 (soit 380 m² x 140 € = 53 200 €) et à 50 €/m² le foncier issu de l'ancien chemin communal (soit 226 m² x 50 € = 11 300 €).

Pour mener à bien son projet, GBH devra au préalable procéder au dévoiement d'un réseau RTE pour un montant estimé à 31 545 €.

Afin de contribuer à l'équilibre économique de cette opération, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 21 septembre 2017, proposera de subventionner à hauteur de 50 % le coût du dévoiement de ce réseau et d'apporter une subvention d'équilibre.

La commune propose pour sa part :

- de subventionner, à hauteur de 50 % et pour un montant maximum de 15 772 €, le coût de dévoiement du réseau RTE : cette subvention d'équipement sera prélevée sur la ligne de crédit 204.824.204172.00501.30100,

- de pratiquer un abattement de 20 % sur la valeur vénale du foncier cessible estimée par France Domaine soit un prix de cession ramené de 64 500 € à 51 600 €.

Les frais d'acte liés à la transaction à intervenir seront à la charge de l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera les surfaces exactes à céder.

Le foncier cédé est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B-07205 et RUE 39.

La recette sera encaissée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession au profit de GBH au prix de 51 600 € net vendeur et aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autoriser la commune à subventionner à hauteur de 50 % et pour un montant maximum de 15 772 € le coût de dévoiement du réseau RTE,
- constater la désaffectation du chemin communal et prononcer son déclassement du domaine public,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte lié au transfert de propriété ainsi que la convention relative à la subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE (2), Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0